

Resp. client:
N° commande.
N° client:
Pers. cont.: GREGOIRE YOHAN
Tél.: -
Fax: -
GSM: 0479/44.68.57
e-mail: gregoire-yohan@hotmail.com



OCB vzw
Member of OCB Group

ProKo.: LS03
N° rapport : 5798871
N° rapp. prov.:
Date: 01/04/2022

Client / Mandant :
GREGOIRE YOHAN
RUE DU SPITRON 50
6686 FLAMIERGE

Département: ELE

RAPPORT DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BT ou TBT
(Livre 1 - AR 08/09/2019) - Direction général de l'Energie
(exécuté sous l'accréditation BELAC INSP-205 suivant procédure QPRO/ELE/001, §7.3)

IDENTIFICATION

Organ. de contrôle: OCB vzw, Kon. Astridlaan 60, Kontich 2550, BE0404.312.034 Agent-visiteur: 575 TOUSSAINT FABRICE
Propriét. / exploit./gestionn.: Nom: GREGOIRE YOHAN Adresse: RUE DU SPITRON 50 6686 FLAMIERGE
Installat. / respons. travaux: Nom: GREGOIRE YOHAN Adresse: RUE DU SPITRON 50 6686 FLAMIERGE T.V.A.: -
Adresse installation: GREGOIRE YOHAN RUE DU SPITRON 50 FLAMIERGE Cabine HT - privée: NON
6686
Type installation: installation photovoltaïque Appareil/Install. ID:
EAN nr.: 541449020001201353 Fournisseur: ENGIE Compteur: 3269787-2016

CONTROLE

Base: AR du 8/09/2019 établissant le livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à tres basse tension.
ARW du 30/11/2006 concernant l'électricité verte.
Type: contrôle de conformité avant la mise en usage - nouvelle installation (chap.6.4)
Date: 01/04/2022 Contrôle suivant dans 300 mois, ou avant le 30/04/2047 Date installation: après 01/06/2020

Contenu: Sauf stipulation contraire, les appareils et machines raccordés à l'installation fixe, ne font pas partie de l'inspection.
Le présent contrôle porte sur les parties aisément accessibles et visibles de l'installation et exclu les parties cachées tel que les cloisons, les faux-plafonds, etc.

INSTALLATION

Voir schéma unifilaire et schéma de position.

Panneaux PV	Nombre de circuits et panneaux/circuit	1x9 + 1x9	
	Nombre-marque-type	18x LUXOR LX360/166-120+ FULL BLACK HALF CUT	
	Puissance max par panneaux (Pmax)	360	Wp
	Puissance total installée (Pdc)	6480	Wp
	Courant court-circuit (Isc) +25°C	11.21	A
	Tension circuit ouvert (Voc)- 10°C	40.41	V
Onduleur	Nombre-marque-type	1x SMA SUNNY TRIPOWER 4.0-3AV-40	
	Repris sur liste Synergrid (C10/26)	En ordre	
	Numéros de série	3013127539	
	Puissance max (Pac max)	4000	VA
	Déclaration CE présent	En ordre	
	Puissance max. (Pdc max)	8000	Wp
	Courant max. Idc max)	12	A
	Tension max. (Vdc max)	850	V
Compteur (obligatoire ≥ 10kW)	Numéro de série	PAS DE COMPTEUR VERT	
	Marque		
	Marquage Mid ou calibrage	En ordre – Pas en ordre	
	kilowattage		Kwh
Indications	Repérages de conducteurs DC et AC	En ordre	
	Panneaux d'avertissement des dangers	En ordre	

RESULTATS

Résist. d'isolementl: 41.7 MOhm Résistance de dispersion: 29.0 Ohm
 Bouton d'essai diff.: en ordre Boucle de défaut: en ordre Continuité PE et liaison équipotentiel: en ordre
 Protection contre les chocs électriques: contact direct: en ordre contact indirect: en ordre
 Protection contre le surintensité: en ordre Protection des appareils classe I fixe ou à poste fixe: en ordre
 Test du coupure de l'onduleur (<5 sec): en ordre

CONSTATATIONS - Note (N) - Remarque (O) - Infraction (I) – les numéros réfèrent aux infractions standardisées

N	1.	Dès une puissance (Pac max) de 5 kVA de l'onduleur, le gestionnaire du réseau (GRD) exigera un raccordement 3-phasé.
	2.	Selon sous-section 6.4.7.3. de la réglementation mentionnée, le contrôle se limite à l'installation photovoltaïque et sur la partie non modifiée pour en ce qui concerne les caractéristiques modifiées. Le type de chaque onduleur doit être repris dans la liste C10/26 publiée sur la page "Matériaux homologués" du site web www.synergrid.be .
	3.	Si indiqué, les caractéristiques et position sont repris des schémas et non pas constatées visuellement, à cause d'une accessibilité difficile des: ☐ onduleur(s) ☒ panneaux PV
I		Néant
I		A charge du propriétaire : néant

CONCLUSION

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.
 Le prochain contrôle est à effectuer **au plus tard à la date du suivant contrôle mentionnée ci-dessus**.
 Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés. Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) courant différentiel à l'origine de l'installation sont scellées.

Pour le Directeur Technique,



Ir. G. Croes

CONSEILS / PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Lisez les prescriptions réglementaires par ce lien: https://www.ocb.be/documenten/2020/Information_prescriptions_reglementaires.pdf